

Saint Germain : 18 avril 1803 (28 Germinal an XI) :
Réparations urgentes à l'Eglise & au Presbytère.

Nous soussignés Joseph Fournier et Claude Savarin la Croix Entrepreneurs
de Bâtimens dem^{rs} sur la Commune de St Germain de Joux, Charles
Jareilat & Joseph Stellet Maçons dem^{rs} au même lieu et tous quatre
patentés; ayant été Requis par les C^{rs} maire & adjoint & Membres
du Conseil de lad^e Commune de nous transporter au presbitaire et à l'église
de cette Commune pour prendre le devis des Réparations urgentes &
Nécessaires —

Etant au presbitaire Nous avons Reconnu 1^o que l'addition qui a
été cy-devant Construite au soir dud^e presbitaire pour abberger la cy-devant
ditme Est de vingt pieds de largeur sur quarante de longueur dans largeur et le
Bâtimens Est Composé d'une ferme & convert à Enceintes et que le tout se
trouve hors d'Etat de servir & demande être Rétabli à neuf que pour ce
il faut trois demi ferme douze chevrons huit douzaines lattes treize millions
Favillons, une poutre & une sablière que nous Estimons compris la main —
œuvre cloux, Crochets clavis & liteaux la somme de trois cent treize francs

2^o Nous avons Reconnu que le presbitaire qui est Composé d'une cuisine
trois chambres supérieures, un écurie une cave devenue au R^e de chauffe;
que les planchers supérieurs desd^s Cuisines & Chambres sont déjoint en plusieurs
Endroits et demandent être Réparés; qu'il se trouve onze carreaux de
vitraux de Cassé que le toit qui est Construit à Favillons est soutenu par
trois pieds droit placé sur les murs mitoyens avec trois poutres de cinquante
pieds de long, dix-sept chevrons de vingt huit pieds de largeur, de neuf &
douzaines de lattes & de six millions Favillons le tout Tombé de vétusté —
et hors d'état de service demandent être Rétabli à neuf en Exhaussant

les pignons de trois pieds d'hauteur au frotage et en demotissant d'un
pied & demy (deshimetre) au mur du soir de lad. addition pour donner
une pente suffisante aux toits qui sera fait a travaillos ce que nous estimons
pour toutes fournitures et main d'œuvre la somme de quatre cent septante

quatre francs compris également clous, clavins, et crochets et litaux
3^e transporté a l'église nous avons reconnu que les planchers des
chappelles du Rosaire & de st Antoine & autres, ceux de l'aneuf du
Coeur sont en partie enlevés & bon aiant a servir, que pour les Retablir il
faut quatre douzaines & demi planches, que le plancher inférieur de la

Sacristie demande être Retablir a neuf & le supérieur d'être Rejoint —
que pour ce il faut une douzaine de planches que les Toits de sur
l'aneuf sur l'antre du port & de la Sacristie qui sont a travaillos ainsi que
les extrémités des chevrons qui supportent le frotage sont également usés &
bon de service que pour Retablir le tout il faut vingt six appones —
de chevrons de cinq pieds de long Relatté a moitié d'oie pour former
led. frotage avec cinquante deux crochets de cinq a six a la livre, trois douzaines
de lattes, dix huit milliers travaillos, vingt milliers de clavins, & six cent
et deux Mailles C'est que nous estimons compris la main d'œuvre a sept cent —
quarante deux francs ce que nous certifions véritable a st Germain de Joux

ce vingt huit germinal an onze R. f.

Jarcellat

Stelle

Nous Maire de la commune de St Germain certifions le contenu être sincère et

véritable Guillemet
mair